

**Bientôt 2 mois et le mouvement des Gilets jaunes continue !**

## **Venez en débattre**

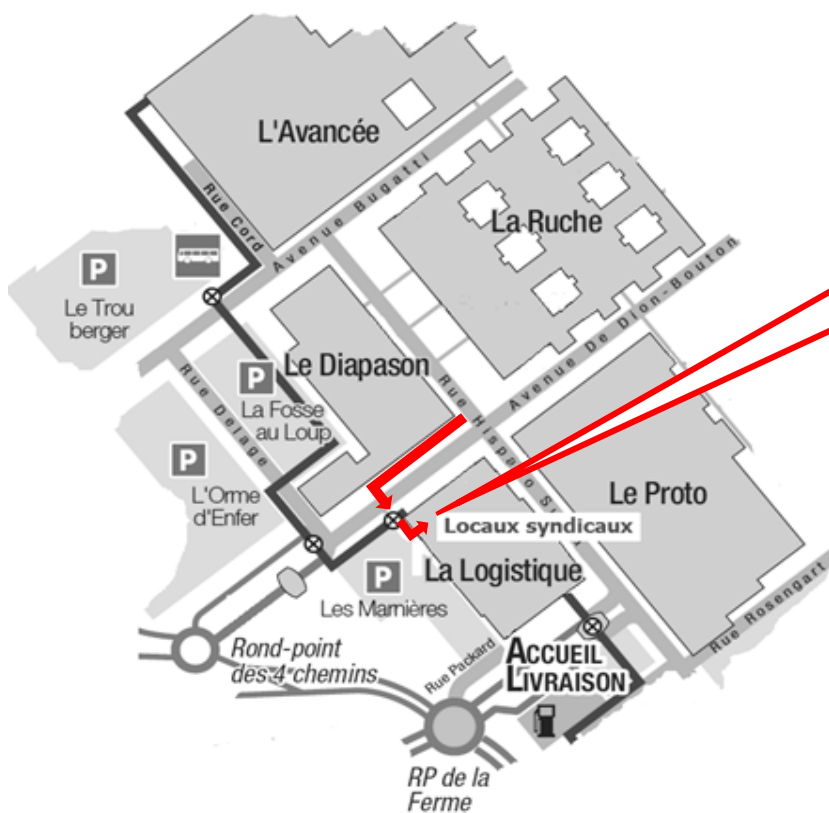
Depuis leur première grande manifestation du 17 novembre, les Gilets jaunes ont obligé le gouvernement à faire des concessions : annulation de la hausse de taxe sur les carburants prévue en janvier, annulation de l'augmentation de la CSG pour certains retraités, hausse de la prime d'activité... Mais le compte n'y est toujours pas. Le mouvement des Gilets jaunes continue et redonne même de la voix en ce début d'année.

Des salariés du Technocentre, Renault ou prestataires, y participent individuellement. Beaucoup regardent ce mouvement inhabituel avec sympathie. D'autres s'interrogent ou le critiquent. SUD vous propose de débattre du mouvement des Gilets jaunes : origines, revendications, modes d'action, perspectives...

**Mardi 15 janvier 2019 à partir de 11h30 dans les locaux SUD du Technocentre**

### **Réunion/débat sur le mouvement des Gilets jaunes**

**Avec la participation de Gilets jaunes d'Eure-et-Loir (sandwichs sur place)**



**La réunion/débat  
« Gilets jaunes »  
C'est ICI !**

#### **Accès aux locaux SUD**

Bâtiment Logistique

Porte 1 – 1<sup>er</sup> étage

#### **- Depuis l'intérieur :**

Longer l'av. De Dion Bouton

Sortir au Tourniquet PC62

Monter par l'escalier extérieur

ou par l'ascenseur de la porte 1

Avancer tout au fond du couloir

#### **- Depuis l'extérieur :**

Parking Les Marnières, accès

par le Rond-Point de la Ferme

### **Loi anti-casseurs ou atteinte à la liberté d'expression ?**

En annonçant un nouvel arsenal sécuritaire censé répondre aux manifestations des Gilets jaunes, le Gouvernement souhaite soumettre le droit de manifester à une autorisation préalable, contrôler l'accès aux manifestations et fichier les manifestants par la police, hors contrôle judiciaire. En fait de « loi anti-casseurs », il s'agit plutôt d'un projet « anti-manifestants » permettant d'étouffer toute contestation à la source.

**SUD Renault s'oppose à toute restriction du droit de manifester et de s'exprimer**

# Prime exceptionnelle : merci les Gilets jaunes !

Le 10/12/2018, face à la colère des Gilets jaunes, Emmanuel Macron a demandé aux entreprises « *qui le peuvent* » de verser à leurs salariés une prime exceptionnelle défiscalisée et exonérée de cotisation sociale. Plusieurs grands groupes ont aussitôt annoncé qu'ils verseraient cette prime.

Le 14/12, un communiqué de la direction annonçait que Renault verserait également cette prime, mais sans en fixer ni le montant ni les critères.

En soulignant que **c'est bien la détermination des Gilets jaunes qui a permis d'obtenir cette prime**, l'Union syndicale **SUD Renault a écrit à la direction** générale (*courrier disponible sur [sudrenault.org](http://sudrenault.org)*) pour demander son versement à tous les salariés, ainsi qu'une hausse générale de salaire de 300 € par mois et l'instauration d'un 13<sup>ème</sup> mois.

Depuis, le projet de loi a été voté par l'Assemblée Nationale et le Sénat fin décembre 2018 :

→ « *Pour les salariés ayant perçu en 2018 une rémunération inférieure à trois fois la valeur annuelle du salaire minimum de croissance [SMIC...], la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat bénéficie de l'exonération prévue [...], dans la limite de 1 000 € par bénéficiaire* ».

→ La loi prévoit que **cette prime ne peut en aucun cas se substituer** à des augmentations ou primes prévues par un accord salarial, le contrat de travail ou les usages de l'entreprise.

Ce plafond de revenus (**53 945 euros brut en 2018**) **exclut la majorité des Cadres et certains ETAM**, mais rien n'empêche la direction de verser une prime à tous les salariés, en la soumettant à cotisations et à impôt. Vendredi 11 janvier, la direction a enfin dévoilé ses intentions.

**Alors que Renault se targue d'être le premier constructeur mondial et a réalisé 2 milliards d'euros de bénéfices nets au 1<sup>er</sup> semestre 2018, cette prime sera dérisoire chez Renault :**

11 janvier 2019 - FRANCE

Flash info Direction

80% DES SALARIÉS ET INTÉRIMAIRES DU GROUPE  
RENAULT BÉNÉFICIERONT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE

Montant de la prime



✓ Rémunération annuelle brute\* inférieure à 36 000€ (≈ 2 Smic) : prime de 500€ net d'impôts et charges

✓ Rémunération annuelle brute\* supérieure à 36 000€ et inférieure à 54 000€ (entre 2 et 3 Smic) : prime de 300€ net d'impôts et charges

\* Calcul sur la base de la Rémunération annuelle Brut Sécurité Sociale.



✓ Conformément à la loi, la prime sera déterminée au prorata de la durée de travail prévue au contrat de travail et du temps de présence dans l'entreprise sur l'année 2018.

Date de versement : bulletin de janvier 2019 pour Renault s.a.s. / pour les filiales : 1er trimestre 2019, selon une date qui sera précisée dans les médias locaux.

En pleine avalanche de révélations concernant les revenus et le train de vie de Carlos Ghosn, mettant en cause aussi d'autres dirigeants de Renault et de Nissan, voilà comment la direction traite notre pouvoir d'achat !

**La question des salaires reste posée, avec l'ouverture des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) dans les prochaines semaines. Sommes-nous prêts à nous mobiliser ?**